

## Le livre Moulins en Astarac présenté à Miélan



Le livre Moulins en Astarac présenté à Miélan

Le Cercle d'Histoire de Miélan, par la voix de son président Henri Dupont, vous invite à la présentation du livre « Moulins en Mirande Astarac, enquête recensement » vendredi 11 octobre à 20H salle des fêtes de Miélan, recueil édité sous la direction du Cercle.

Dans le cadre de leurs activités à la Société archéologique du Gers, Jacques Couzinet et Bernard Magnat ont rédigé "Moulins de Mirande Astarac, enquête-recensement". Mirande Astarac est la dénomination de notre canton depuis 2014 après la réunion administrative des anciens cantons de Mirande et Miélan. Pour chaque moulin, on découvre dans l'ouvrage sa situation, son histoire, son évolution économique, la liste des propriétaires successifs (nobles, ecclésiastiques ou roturiers) et ces dynasties de meuniers, personnages à la réputation souvent sulfureuse mais toujours appréciés de la population. Le livre recense tous les moulins à farine du canton Mirande Astarac (anciennement les cantons de Mirande, Miélan plus la commune de Beccas), soit 43 communes allant de Barcugnan à Lamazère, de Labéjan à Haget. Ce vaste canton est entaillé par les rivières du Sousson, Petite Baise, Baïsole, Baise, Osse, Boués, Arros et canal d'Alaric où sont installés les moulins hydrauliques et entrecoupé de coteaux dont les crêtes portent les moulins éoliens. Au total, près de 80 moulins recensés avec un plus grand nombre de moulins à eau. Ne sont pas comptés mais mentionnés les moulins batans (pour fouler la laine), à huile (huile de lin pour l'éclairage, nombreux dans le canton de Mirande) et à bras (moulins à moutarde). Majoritairement construits sous l'Ancien régime, ils appartenaient tous aux seigneurs locaux et ordres monastiques. Si les moulins éoliens disparaissaient avant la fin du XIXe siècle, les moulins hydrauliques perduraient au XXe siècle, transformés en moulins à scier les grumes (débiter poutres, pannes, chevrons, planches). Equipés de turbines, ils ont fourni l'électricité pour les premiers éclairages des communes.